



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3455

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3455**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne est un établissement public à caractère administratif dont les missions principales sont de représenter les intérêts des entreprises industrielles et des commerçants et de les accompagner sur l'ensemble des champs de leur développement, de la création jusqu'à la transmission, en passant par les différentes phases de croissance et de développement.

La CMAR est l'une des 107 chambres de métiers et de l'artisanat recensées en France. La Chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public gérée par des artisans élus.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMAR sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour mettre en œuvre les services aux entreprises suivants : programme Lyon Pacte PME, programme Pépites, programme Lyon Éco Énergie.

II - Objectifs

La Métropole agit pour garantir le développement économique du territoire et pour le conforter comme territoire d'innovation, créateur de richesses et d'emplois. Pour ce faire, elle intervient pour accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local.

L'enjeu est de bénéficier de la densité du tissu économique de la Métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier de nature à favoriser son ancrage local. Au fur et à mesure de sa croissance, l'entreprise est incitée à s'impliquer davantage sur le territoire.

Ceci s'exprime notamment à travers la démarche LYVE au service des créateurs d'entreprises, à travers le réseau des "développeurs économiques territoriaux", et à travers la création de programmes d'accompagnement spécifiques dédiés aux PME du territoire.

Dans cette optique, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). La Métropole agit au niveau de ses achats (pour une meilleure lisibilité, une mesure de la qualité des relations avec les PME, la mise en place de bonnes pratiques dans le respect du cadre réglementaire) et au niveau de l'animation économique, à travers le dispositif Lyon Pacte PME. Cette déclinaison locale de la démarche Pacte PME est portée avec les partenaires de la gouvernance économique Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (GLEE).

En parallèle, la Métropole souhaite proposer un service spécifique aux PME en hyper-croissance via le programme Pépites et un service, à toutes les très petites entreprises (TPE)-PME, d'accompagnement à la réduction de leur consommation d'énergie en lien avec son plan climat.

III - Programme Lyon Pacte PME

L'objectif est de mobiliser les entreprises grands comptes en faveur des PME et des ETI du territoire.

Les domaines ciblés pour cette mobilisation sont :

- les achats (présenter des opportunités de marché, adapter les pratiques),
- l'international (identifier des destinations sur lesquelles les grands comptes pourront accompagner des PME du territoire, pour de l'hébergement, du conseil, etc.),
- les ressources humaines (orienter les alternants formés au sein de grands comptes vers les PME du territoire),
- l'innovation ouverte (promouvoir la démarche et organiser des échanges entre startups/PME/ETI/grands comptes).

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne participe activement au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition d'une ressource à temps plein, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

1° - Compte-rendu des actions réalisées avec la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne en 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2715 du 27 avril 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'accompagnement du programme d'action Lyon Pacte PME 2018.

Seize rencontres entre grandes entreprises et startups/PME du territoire ont été réalisées en 2018. Au total depuis le lancement du programme, 55 rencontres ont été réalisées permettant à 174 grandes entreprises de rencontrer 2 111 représentants de PME du territoire.

Les rencontres marquantes de l'année 2018 :

- rencontre achats PME/Adecco PME (janvier 2018),
- rencontre achats PME/BNP Paribas Factor (février 2018),
- rencontre achats PME/SNCF (mars 2018),
- forum digital achats (mars 2018),
- Race Energy day/rencontre avec des sous-traitants, 13 grands comptes adhérents du Cluster Race (mai 2018),
- Conférence à la Métropole "Comment répondre à un appel d'offres, public, semi-public, privé (septembre 2018),
- rencontre "Big and Start-up"/grands comptes et start-ups (novembre 2018),
- Conférence à la Métropole "Dématérialisation des marchés publics (novembre 2018).

2° - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

- organiser ou co-organiser des événements sur les axes de travail retenus pour 2019, les achats, l'international et les ressources humaines,
- mobiliser les grands comptes, les ETI et les PME du territoire autour de la démarche et des événements associés,
- relayer l'information relative au Pacte PME métropolitain sur les supports *web et print* de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne quand la ligne éditoriale et les priorités éditoriales le permettent,
- travailler avec la Métropole à l'élaboration des supports de communication nécessaires à la bonne diffusion de l'information autour du dispositif Lyon Pacte PME,
- organiser et administrer le comité technique du pacte PME métropolitain (3 réunions).

Budget prévisionnel pacte PME métropolitain 2019			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel (conseil + stagiaire)	83 500	Métropole de Lyon	50 000
encadrement - structure	22 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat métropolitain)	50 000
déplacements, missions réceptions	16 500	autofinancement CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	22 000
Total	122 000	Total	122 000

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de 50 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en œuvre du programme d'actions Lyon Pacte PME 2019, en complément du financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la Métropole.

Le pilotage de cette mise en œuvre sera conduit dans le cadre de la gouvernance économique GLEE et selon les modalités prévues dans la convention jointe au dossier.

IV - Programme Pépites

L'objectif est d'accompagner 8 à 10 nouvelles entreprises par an pendant 2 ans et ainsi de maintenir à 18 le nombre d'entreprises suivies chaque année. L'objectif est de lever les freins à leurs projets de développement et les accompagner dans leur phase d'hyper croissance.

Pour mémoire, le processus d'accompagnement des pépites comporte 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter les nouvelles entreprises par an, d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI).

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2715 du 27 avril 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2018.

Au terme de la 7^{ème} année de fonctionnement du programme, le bilan est le suivant : 8 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elles a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 72 entreprises ont été labellisées, qui représentent 580 M€ de chiffre d'affaires et 3 360 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (de 15 à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 2 M€ à plus de 30 M€). Aujourd'hui, le profil moyen des "pépites" est de 55 salariés et 8 M€ de chiffre d'affaires.

Enfin, on peut noter que le label "Pépites" constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

2° - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

En 2019, 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées pendant 2 ans.

Le budget prévisionnel 2019 pour la mise en œuvre de l'action Pépites :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coût de personnel	196 142	Métropole de Lyon	257 400
communication	45 000	CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (temps valorisé)	234 972
conseils experts	251 230		
Total	492 372	Total	492 372

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 en faveur des entreprises "Pépites" du territoire.

V - Programme Lyon Éco Énergie

Lyon Éco Énergie a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques. La plupart des entreprises ne disposant pas de compétences internes en ce qui concerne l'énergie, ce programme leur permet de dresser le bilan de leur situation énergétique et d'augmenter leur compétitivité par la mise en place d'actions d'économies d'énergie.

Ce dispositif est opérationnel depuis le printemps 2014 sous le nom de Lyon Éco Énergie, en application de l'action 4.7 du plan climat énergie de la Métropole, avec les soutiens de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2715 du 27 avril 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de chacune des chambres consulaires, CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne et CMAR, pour leurs programmes d'actions 2018.

Le compte-rendu d'activités de ces actions est le suivant :

Pour les visites énergie individuelles, 45 entreprises ont démarré un accompagnement et leur retour est toujours très positif (meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, matériels, etc.).

Faits notables, la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne a réalisé plusieurs visites énergie dans le tertiaire, ce qui montre un besoin des entreprises de service. La CMAR de son côté a mené beaucoup de visites dans le secteur alimentaire, dont une boulangerie des Halles Bocuse, ce qui ouvre la perspective d'un accompagnement massif des artisans du site.

Egalement en 2018, plusieurs actions collectives de mobilisation ont été menées :

- action collective CCI sur le suivi des consommations d'énergie en temps réel auprès d'entreprises cibles et travail avec des entreprises qui proposent des solutions pour le suivi des consommations. Avec l'organisation d'une journée Go Perform !, journée qualité-sécurité-environnement (QSE) pour tous ses ressortissants sur la performance durable et le suivi des consommations d'énergie,

- action collective des CCI au niveau régional qui consiste en une série de webinaires et ateliers avec des experts sur divers sujets énergie, gratuits pour les entreprises. La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a organisé avec EDEL un webinaire et un atelier sur l'optimisation des installations de froid (webinaire : 35 participants, 22 participants d'entreprises sur la Métropole, atelier à Givors : 5 participants entreprises),

- action collective CMAR centrée sur un usage précis, dont l'actualité réglementaire et/ou technique est pertinente. Deux usages énergétiques ont été retenus en 2018 : le froid et l'éclairage.

Enfin, un travail de refonte des outils a été réalisé : refonte du rapport visite énergie de la CMAR, clarification des catégories de secteur d'activité, refonte de la plaquette.

2° - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

L'objectif partagé pour l'année 2019 est d'accompagner au moins 50 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie (25 entreprises par chargé de mission).

Il s'agit également de poursuivre les actions collectives afin de toucher plus d'entreprises nouvelles :

- action collective CCI dans le cadre de l'opération Optim'Energie. Capitalisation sur l'expérience et l'expertise développées depuis plusieurs années pour proposer une offre de service souple et diversifiée permettant d'apporter une réponse "sur-mesure" à travers un parcours individuel et/ou collectif selon la maturité et les besoins de chaque entreprise,

- action collective CMAR centrée sur un usage énergétique (éclairage, air comprimé, froid, etc.). L'usage ciblé pour 2019 est l'éclairage, avec l'objectif de travailler sur 2 cibles d'entreprises artisanales : artisans consommateurs (métiers de bouche, artisans avec vitrine) et artisans prescripteurs/installateurs.

Budget prévisionnel Lyon Éco Énergie 2019 - CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de gestion courante	22 000	ADEME	22 000
charges de personnel	62 000	Métropole de Lyon	20 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 000
		autofinancement CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	22 000
Total	84 000	Total	84 000

Budget prévisionnel Lyon Eco Énergie 2019 - CMAR			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 050	ADEME	24 000
services extérieurs	7 089	Métropole de Lyon	20 000
impôts et taxes	997		
charges de personnel	67 348	autofinancement CMAR	36 812
dotations	4 328		
Total	80 812	Total	80 812

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

- d'un montant de 20 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 relatif à l'accompagnement des TPE-PME pour améliorer leurs performances énergétiques,
- d'un montant de 20 000 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2019 relatif à l'accompagnement des TPE-PME pour améliorer leurs performances énergétiques ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 327 400 € au profit de CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne :

- . 50 000 € pour le programme Lyon Pacte PME,
- . 257 400 € pour le programme Pépites,
- . 20 000 € pour le programme Lyon Éco Énergie ;

- 20 000 € au profit de la CMAR pour le dispositif Lyon Éco Énergie,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMAR, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 347 400 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.